

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 janvier 1959

La séance est ouverte à onze heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ROBICHAUD—A PROPOS D'UNE RÉPONSE DONNÉE
PAR LE MINISTRE LE 16 JANVIER

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Vendredi dernier, j'ai posé au ministre des Mines et des Relevés techniques la question suivante, comme en fait foi la page 12 du *hansard* du 16 janvier:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques. Ma question est fondée sur une nouvelle qui a paru dans la *Gazette* de Montréal, aujourd'hui, et d'après laquelle on se proposerait de fermer, le 1^{er} février, cinq houillères dans les régions de Glace-Bay et de Waterford, en Nouvelle-Écosse, où travaillent 4,000 hommes. Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour prévenir cette mise à pied en masse dans une région où existe, à l'heure actuelle, un grave problème de chômage?

Voici la réponse que j'ai reçue:

Je n'ai reçu aucun avis de la compagnie *Dosco* relativement à une réduction de production ou une diminution de son personnel. J'ai lu cet article dans le journal la *Gazette* ce matin, et c'est la première nouvelle que j'ai eue, par la voix des journaux. Tout de même, nous étudierons la question et lorsque j'aurai reçu un rapport officiel de la compagnie portant qu'il y a eu réduction du personnel et de la production, ou en me renseignant sur ses projets, j'aviserai mes collègues et nous prendrons une décision à ce sujet.

Le même jour, monsieur l'Orateur, comme en fait foi le *Chronicle Herald* d'Halifax du 17 janvier...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je souhaiterais que l'honorable député pose sa question de privilège, de manière que nous puissions constater la pertinence de ce qu'il dit.

M. Robichaud: J'arrivais justement à la question de privilège, monsieur l'Orateur. Si je pose la question de privilège, c'est que l'initiative du ministre à cet égard porte atteinte au parlement et aux droits parlementaires puisque, à cette même date précisément, c'est-à-dire le 17 janvier, le ministre a déclaré aux journaux, comme en fait foi le *Chronicle Herald* d'Halifax, ce qui suit:

Un mémoire, exposant les problèmes que pose à la Nouvelle-Écosse l'écoulement de son charbon, et renfermant des recommandations relatives à des versements de subvention à l'égard du transport du charbon, est présentement à l'étude par le cabinet fédéral.

Le ministre des Mines, M. Paul Comtois, a déclaré au *Chronicle Herald* d'Halifax, vendredi, que ce

mémoire avait été rédigé à la suite d'une série de réunions de l'Office fédéral du charbon, qui a entendu plusieurs délégations de la Nouvelle-Écosse et des exploitants du charbon, ainsi qu'à la suite d'une conférence tenue avec le premier ministre Stanfield de la Nouvelle-Écosse et les dirigeants de la *Dominion Steel and Coal Corporation*.

Monsieur l'Orateur, loin de nous l'intention d'affirmer qu'on devrait nous révéler les délibérations du cabinet avant qu'une décision soit prise...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: L'honorable député aurait-il la bonté de préciser quel privilège de la Chambre, selon lui, a été outrepassé?

M. Robichaud: A cette occasion, la Chambre a été induite en erreur et mal informée.

Des voix: Non, non!

M. Robichaud: A cette occasion, on a refusé à la Chambre des renseignements qu'on a donnés à la presse. C'est là porter atteinte aux droits parlementaires.

(Texte)

L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, je crois que l'honorable député de Gloucester prend la mouche assez facilement et qu'il interprète à sa façon la réponse que j'ai donnée vendredi dernier. Au fait, j'ai répondu que les dirigeants de la compagnie nous avaient fait des représentations à l'effet que le gouvernement pourrait peut-être étudier l'opportunité d'augmenter les subventions et d'aider à la production du charbon. J'ai aussi dit que nous n'avions pas reçu d'avis officiel à l'effet qu'il y aurait diminution du personnel.

C'est là la réponse que j'ai donnée à la Chambre et je ne crois pas qu'il y ait conflit entre ma déclaration et ce que les journaux ont relaté.

(Traduction)

LA VISITE ROYALE

DÉPÔT DE L'ITINÉRAIRE DU VOYAGE DE SA MAJESTÉ
ET DU PRINCE PHILIPPE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'autre jour en parlant de la visite projetée de Sa Majesté la reine j'ai déclaré que l'itinéraire serait déposé aussitôt après son approbation par Sa Majesté. Cet itinéraire lui a été soumis par le général Graham et un comité. D'ici quelques heures, on en mettra des copies dans la case postale des députés.